



PREFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation, des Élections
et de la Circulation
« section réglementation et élections »

Arrêté n° 2016-130
fixant la liste des candidats à l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Martinique, du 14 octobre 2016

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'artisanat ;

VU le code électoral ;

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 fixant les conditions du vote par correspondance pour les élections des membres des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leur délégation et convoquant les électeurs.

VU les candidatures enregistrées à la Préfecture à la date limite du lundi 12 septembre 2016, 12h00 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} - La liste des candidats à l'élection des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Martinique, du 14 octobre 2016, est arrêtée ainsi qu'il suit :

LISTE : FIER D'ETRE ARTISAN 972

Rang	Civilité	Nom - Prénoms	Catégorie d'activité
1	M	SALOMON Henri Léo	SERVICES Section des métiers d'art
2	F	CLEMENT épouse NEWTON Denise Julienne	BÂTIMENT
3	M	HARPON Georges Joël	ALIMENTATION
4	M	KICHENAMA Pierre Joseph	FABRICATION
5	F	EDWIGE Jocelyne Berthe	SERVICES
6	M	ETILE Hervé Thomas	BÂTIMENT

7	M	BEAUJOLAIS Miguel Jude	ALIMENTATION
8	F	MERLIN Mickaëlle Lydia	FABRICATION
9	M	DECAILLE Alain Marie	SERVICES
10	F	CONSTANTIN Iris Marie-Amélie	SERVICES
11	M	CHARPENTIER Wilfrid Thierry	ALIMENTATION
12	F	ERDUAL Muriel Valérie	FABRICATION
13	M	POTIRON Mathias	SERVICES
14	M	GREGOIRE Thierry Anthony	BÂTIMENT
15	F	JEAN-JOACHIM-EURASIE Séverine	ALIMENTATION
16	M	CATAN Emmanuel Irmin	BÂTIMENT
17	F	ULRIC Yvonne Adrienne	FABRICATION
18	M	HAPPIO Félix Eucher	BÂTIMENT
19	M	CABRIMOL Gérard Yolande	SERVICES
20	F	MORMIN épouse VIRGINE Myrthée Yolande	SERVICES
21	M	BURDY Patrick Léon	FABRICATION
22	F	POTAUFEUX épouse MARIE-JOSEPH Marie-Josée Renée	FABRICATION Section des métiers d'art
23	F	AGRICOLE épouse DIEUDONNE Corinne Jeanne	SERVICES
24	M	TRAQUE Sylvain Alphonse	SERVICES
25	F	FOURCART épouse NAYARADOU Élodie Marie-Anne Monique	FABRICATION
26	F	CHENARD Michaëlle	FABRICATION
27	M	ETILE Nicolas Hubert Jean-Claude	BÂTIMENT
28	F	BRENA épouse JOACHIM Mickaëlle Edith	ALIMENTATION
29	M	CAVALIER Claude Aurélien	SERVICES
30	M	PATRON Axel Florent	BÂTIMENT
31	F	MARTINY Odile	SERVICES
32	M	URSULE Jean-François	SERVICES
33	M	MONLOUIS-FELICITE Thierry Jean-François	ALIMENTATION
34	F	PALIX Fabienne	SERVICES
35	M	BELLEGARDE Denis Georges Joseph	SERVICES Section des métiers d'art

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 16 SEPT 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE